

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 27 mars 2023 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
M. Cédric Lecompte Laberge, conseiller
M. Réjean Fournier, conseiller
M. Daniel Laflèche, conseiller
Mme Julie Cyr, conseillère
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Mme France Rivet, conseillère est absente

Les membres présents forment le quorum.

2023-03-55 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. M. Nicolas Le Mat fait fonction de secrétaire.

2023-03-56 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Ghyslain Maheu, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté;

2023-03-57 – OCTROI DU MANDAT POUR LE DÉBOISEMENT DU PROLONGEMENT DU BOULEVARD ARCHAMBAULT

CONSIDÉRANT QU'UN développement immobilier doit avoir lieu dans ce périmètre;

CONSIDÉRANT le lotissement des lots datant de 1976;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné le mandat à une firme d'ingénieurs, la Fédération Québécoise des Municipalités pour la planification;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu l'autorisation pour le déboisement du prolongement du boulevard Archambault par la Fédération Québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la partie à déboiser a une longueur de 1 600 mètres, et une largeur de 20 mètres, soit un total de 32 000 M² à déboiser, à broyer les arbres et les branches, ainsi que le dessouchage;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du schéma SADR 3^{ème} génération de la MRC de Vaudreuil Soulanges, la municipalité de Rivière-Beaudette n'a que 2 ans pour réaliser un projet de développement immobilier hors périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Beaudette a reçu deux soumissions sur les 3 demandes, celle de « Les Pavages Théorêt » et celle de « S. Besner Entreprise », laquelle est la moins dispendieuse avec un montant de 112 125.00 \$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller M. Cédric Lecompte laberge appuyé par le conseiller M. Ghyslain Maheu d'octroyer le contrat de déboisement pour le prolongement du Boulevard Archambault à l'entreprise « S. Besner Entreprise » pour un montant de 112 125 \$ plus taxes ;

2023-03-58 - PÉRIODE DE QUESTIONS

NÉANT

2023-03- 59 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier appuyée par le conseiller M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 18 h 15 heures.

M. Nicolas Le Mat
Directeur général

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.